

## **Séance du Vendredi 21 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un octobre à 20H30, le Conseil municipal de la Commune de Marcelcave, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des associations, sous la présidence de M. Alain SAVOIE, Maire.

**Étaient présents** : Alain SAVOIE, Claude RÉMY, Isabelle MARÉCHAL, Olivier TASSAERT, Ulrich CUVILLIER, Thierry DAMBRIN, Guy DEKERVEL, Jean-Philippe DE OLIVEIRA, Geneviève DUVAUCHELLE, François ESSIQUE, Angélique LONGUÉPÉE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Mélanie PLESSIER

**Était représentée** : Charlotte ESSIQUE qui donne pouvoir à François ESSIQUE.

**Secrétaire de séance** : Colette PETIT

### **Approbation du compte rendu de la séance du 27 août 2022**

***Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 27 août 2022.***

### **Aide d'urgence suite à un sinistre incendie**

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil acceptent de traiter un cas d'urgence en tout premier lieu de la présente séance.

M. Alain SAVOIE donne la parole à Mme Colette PETIT, déléguée à l'action sociale, qui rapporte les faits suivants :

« En date du 18 octobre 2022, une habitante de Marcelcave a été victime d'un incendie dans son appartement.

MM. Alain SAVOIE et Claude RÉMY se sont rendus sur place et, au vu de l'importance des travaux à venir, ont demandé à Mme PETIT de contacter la personne pour évaluer sa situation. En raison des frais engendrés par cet incendie, il reste à charge 150 euros de franchise pour l'assurance et 650 euros de dégâts non pris en charge par l'assurance (meubles vétustes) ».

Une proposition sous forme d'une aide exceptionnelle non remboursable de 650 euros est demandée au conseil.

M. Alain SAVOIE ajoute qu'il lui a proposé si besoin un logement d'urgence, le temps des travaux, mis à disposition par la Communauté de Communes du Val de Somme. La personne remercie de la proposition mais désire rester dans son appartement.

**Le conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord pour une aide exceptionnelle non remboursable de 650 euros pour cette habitante.**

## ORDRE DU JOUR

### **1. Approbation du rapport d'assainissement 2021 de la communauté de Communes du Val de Somme**

Après lecture du rapport, plusieurs observations ont été émises :

- Au niveau local, non-conformité des stations d'épuration d'où la nécessité de travaux d'amélioration. Il aurait été intéressant de connaître la conformité au niveau national et européen.
- Un résultat d'exploitation déficitaire de SUEZ sans commentaire de leur part. Cela va-t-il induire une hausse des tarifs ?
- Il est à noter également que la Communauté de Communes a pris en charge l'intégralité du retrait et traitement des boues des stations d'épuration au niveau local car cela n'était plus pris en charge par le service des eaux.

**Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport d'assainissement 2021 de la Communauté de Communes du Val de Somme.**

### **2. Approbation du bilan d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Val de Somme**

Après lecture, plusieurs observations ont été faites, notamment le déséquilibre entre la masse salariale de la filière culturelle (13 postes) et le total des postes (40 postes) ; de plus, il semble qu'il y ait un déséquilibre entre la filière médiathèque et la filière tourisme (3 postes).

**Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport du bilan d'activités 2021 de la Communauté de Communes du Val de Somme.**

### **3. Ouverture d'un compte pour la gestion de l'avance remboursable de 900 € à l'USM.**

En août 2020, pendant la période de l'épidémie de la covid, avait été votée une délibération octroyant un prêt de 900 € sur 3 ans à l'USM, début du remboursement en 2023.

En raison du passage à la nouvelle comptabilité M57, le centre de gestion nous demande de créer un nouveau compte budgétaire permettant ainsi d'inclure ce prêt et tous les remboursements s'y attendant.

Une décision modificative (administrative) du budget primitif doit donc être votée.

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'ouverture du compte pour la gestion de l'avance remboursable de 900 € à l'USM.**

### **4. Subventions aux associations**

La commission Animation-Sport-Culture-Jeunesse du 6 octobre dernier a étudié la demande d'une subvention pour un projet d'action sportive par l'USM et a émis un favorable pour une aide aux projets de 600 €, qui vient ainsi compléter l'aide au fonctionnement de 250 € attribuée en juin dernier.

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la demande de subvention à l'USM de 600 €.**

## **5. Modalités de location à la journée et à la demi-journée pour les salles communales.**

Par délibération du 4 février dernier, les modalités de gestion pour la réservation et la location des salles et équipements communaux ont été définies mais il s'avère que des demandes se font jour pour d'éventuelles locations prochaines à la journée, à la demi-journée ou de courte durée. Il convient donc d'en fixer les tarifs.

Il a été proposé, lors de la réunion du Bureau municipal en réunion du 10 octobre dernier, les tarifs suivants :

- ✚ **Location Salle des Fêtes (journée, demi-journée, courte durée)**
  - **300 € la journée**
  - **200 € la demi-journée**
  - **60 € comme auparavant en cas de courte durée, pour un particulier**  
*(par exemple, en cas de réception après des obsèques), tarif déjà fixé par délibération antérieure.*

**Le Conseil municipal accepte, à la majorité, 12 voix pour et 3 abstentions (Mélania PLESSIER, Angélique LONGUEPEE, Julien MLYNARCZYK), les modalités de location à la journée et à la demi-journée.**

*Mme PLESSIER s'est abstenue en raison du tarif qu'elle considère trop élevé pour un particulier. Il lui a été répondu que la salle des associations pouvait être louée à des prix moins élevés.*

*Mme LONGUEPEE s'interroge sur la possibilité ou non pour le personnel d'effectuer le ménage des salles, lorsque la salle est louée avant une soirée retenue par une association. Il lui a été répondu qu'un point sera fait chaque année pour permettre ou arrêter cette location à la journée de la salle des fêtes qui sera a priori plutôt exceptionnelle.*

## **6. Réhabilitation de l'aire de jeux des enfants**

L'aire de jeux des enfants nécessite une profonde rénovation au niveau de son sol et du fond de forme, tout en conservant les jeux en place qui nécessitent néanmoins un « coup de jeune » (peinture, maintenance) par appel aux bonnes volontés si possible.

A l'issue d'une consultation, quatre entreprises ont remis une offre, comme suit :

- PROLUDIC : 37 758.18 € HT
- RENOV'SPORT : 21 241.25 € HT
- SDML : 37 140.00 € HT
- CAMUS : 30 295.36 € HT

**L'enveloppe financière prévisionnelle : 22 000.00 € HT (26 400.00 € TTC)**

Une demande de subvention de l'Etat/Préfecture est sollicitée à hauteur de 40 %, soit une enveloppe de 8 800 € et donc pour la commune, il reste à charge 60% soit 13 200 €.

Les membres de la commission « Animation-Sport-Culture-Jeunesse » ont émis un avis favorable et la commission « Urbanisme-Développement-Patrimoine » a été consultée. L'avis est favorable en retenant l'offre de de la société RENOV'SPORT pour la rénovation de cette aire de jeux Enfants pour un coût de 21 241.25 € (25 489.50 € TTC).

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la rénovation de l'aire de jeux Enfants à l'endroit du pôle sportif et de loisirs pour un coût total estimé à 22 000.00 € HT (26 400.00 € TTC) et de mandater Monsieur le Maire aux fins de solliciter les partenaires financiers pour leur participation à ce projet, de signer tous les actes et correspondances à cet effet et de retenir l'offre de la Société RENOV'SPORT.**

## **7. Création d'un plateau multisport**

Un plateau multisport est envisagé à l'emplacement de l'ancien terrain de basket, rue d'Ignaucourt, près du terrain de football.

A l'issue de la consultation, deux entreprises ont remis une offre, comme suit :

- PROLUDIC/COLAS : 122 346.22 € HT
- RENOV'SPORT/COLAS : 76 690.37 € HT

Comme vu en Commission, il est ajouté un poste « bancs publics » estimé à 4 000.00 € HT.

**L'enveloppe Financière Prévisionnelle est de 81 000.00 € HT (97 200.00 € TTC).**

Le projet de plan de financement est de solliciter le Département de la Somme (accord de principe à hauteur de 40 % soit 32 400 €), la Région (accord, si sol en résine et délibération faite, à la hauteur de 40 % soit 32 400 €). La commune participerait à la hauteur de 20 % soit 16 200 €.

Les membres des commissions « Animation-Sport-Culture-Jeunesse » et « Urbanisme-Développement-Patrimoine » ont émis un avis favorable en retenant l'offre de la Société RENOV'SPORT/COLAS pour une enveloppe totale inférieure ou égale à 81 000 € HT (76 690 € + 4 000 € = 80 690 €).

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la création d'un plateau multisports pour un coût total estimé à 81 000 € HT (97 200 € TTC), de mandater Monsieur le Maire aux fins de solliciter les partenaires financiers pour leur participation à ce projet et de retenir l'offre de la société RENOV'SPORT/COLAS.**

## **8. Budget pour les décorations de Noël**

La Commission << Animation-Sport-Culture-Jeunesse >> s'est réunie au mois d'Octobre afin de préparer les décorations qui seront faites pour Noël. Le budget délibéré en avril 2022 est pour rappel de 1 500 euros.

Isabelle Maréchal rappelle que ce projet s'inscrit dans un cadre d'économie d'énergie, d'où l'idée de concentrer les décorations de Noël au centre du village et d'arrêter les illuminations dans les rues qui sont très coûteuses : prestations pour traverser les rues (nacelles) et surtout énergie. Elle ajoute qu'il est possible d'animer les rues différemment. Ainsi, il va être proposé pour cette année des ateliers pour la confection de décorations avec des matériaux de récupération qui seront mis à l'entrée des écoles, de la mairie, de l'église et sur la place du village. Un appel aux habitants pour une participation collective sera fait les jours suivants pour apporter le savoir-faire et les idées innovantes ainsi que la récupération des matériaux.

Pour les économies d'énergie, deux axes sont à l'étude : achat d'illuminations avec des ampoules en leds et détermination des plages d'éclairage.

Il est également proposé de réitérer la promenade en calèche qui avait eu un succès auprès des habitants et qui aura lieu normalement le jour du marché de Noël proposé par l'APE (association des parents d'élèves).

### **9. Demande de financement de l'école pour un projet << théâtre >>**

Par courrier en date du 3 octobre dernier, les enseignantes sollicitent la participation de la Commune au financement d'un projet éducatif « théâtre » pour les deux classes de GS/CP et CP/CE1.

Le démarrage de cette action est prévu dès la rentrée des vacances de La Toussaint pour durer jusqu'à fin avril 2023.

Courant avril 2023, la restitution de ce projet se traduira par une représentation théâtrale ouverte au public concerné.

L'association retenue pour ce projet est la Compagnie « A l'évidence trois petits points » pour un coût devisé de 1 200 €. Pour information, le coût réel pour la Compagnie est de 2 238,64 € (interventions, installation technique et démontage le jour de la présentation, fournitures du matériel de scène, ...).

Suite à l'avis favorable de la Commission « Affaires scolaires et périscolaires », la commune se propose de donner son accord pour ce projet éducatif « théâtre » à concurrence de 750 €.

**Le conseil municipal décide, par 14 voix POUR (Jean-Philippe DE OLIVEIRA ne participant pas au vote) de donner son accord pour la participation financière de la Commune au projet éducatif <<théâtre>> pour les deux classes de de GS/CP et CP/CE1, pour un montant de 750 €.**

### **10. Subvention exceptionnelle à l'association des Sixties pour le goûter des aînés**

Chaque année, la commune offre un colis de Noël aux aînés de plus de 70 ans. A l'occasion du goûter d'hiver organisé par l'Association « Les Sixties », ce colis est remis aux aînés présents et distribué ensuite à domicile à ceux qui n'ont pu y participer. Toujours à l'occasion de ce goûter, il est de tradition que la commune offre le champagne aux convives présents, à concurrence de 24 bouteilles pour un coût d'un peu plus de 300 €.

Cette année, Les Sixties ont eu l'occasion d'une offre promotionnelle très intéressante et ont donc acheté les 24 bouteilles de champagne pour un coût de 261.60 €.

En conséquence, il est demandé au Conseil demande de bien vouloir donner son accord à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de même montant à l'association.

**Le conseil municipal décide, par 14 voix POUR (Claude RÉMY ne participant pas au vote) d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 261.60 € à l'association « Les Sixties » pour la prise en charge de 24 bouteilles de champagne.**

### **11. Prestation d'entretien des espaces verts par l'association « La Maisonnée »**

En raison d'un problème d'effectifs au sein de la commune ayant pour conséquence un défaut d'entretien des espaces verts de la commune, il a été décidé de faire appel à la Maisonnée (Association locale) pour effectuer ces travaux, notamment au sein du cimetière communal à l'approche de la Toussaint, pour un montant de 1 560 €. Ils ont effectué d'ores et déjà un excellent travail.

Une journée citoyenne a été accordée également par le département, en date du 25 octobre, pour nettoyer le village. Il sera composé d'une vingtaine de personnes bénévoles des environs et cela se fera de façon sécurisée.

Un rappel de civisme est à signaler concernant les déchets « sauvages » laissés dans la commune au niveau des containers.

## **12. Sécurisation : clôture du cimetière**

Lors du vote du Budget primitif pour l'exercice 2022, nous avons décidé d'inscrire une enveloppe prévisionnelle de financement de 18 000 € pour la réalisation de travaux de mise en sécurité de l'enceinte du cimetière par le remplacement des deux portails existants, la création d'un portail au droit de l'entrée sur le côté et la pose d'une clôture sur le muret.

A l'issue d'une consultation, trois entreprises ont remis une offre, comme suit :

- C.E.M.M.A. : 17 610.00 € HT
- ANDRIEUX Père et Fils : 19 029.35 € HT
- ARTIMETAL : 15 269.00 € HT

Les membres de la Commission « Urbanisme-Développement-Patrimoine », consultés, ont retenu ARTIMETAL.

**Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la réalisation de travaux de mise en sécurité de l'enceinte du cimetière et de retenir à cet effet l'offre la société ARTIMETAL pour un coût de 15 269 € HT, soit 18 322.80 € TTC.**

## **13. Informations et questions diverses**

\* L'opération « brioches 2022 » a rencontré un grand succès. Le résultat de l'opération est de 1 040.14 € pour un achat de 330 € de brioches ce qui fait un bénéfice de 710.14 € Un grand remerciement aux bénévoles (Patrick, Charly, Francis, Jean-Claude, Hervé, Véronique, Thierry, Anne-Sophie, Isabelle, Julien, Pascal, Nathalie, Jean-François, Claude, Guy, Alain) Un remerciement également à la boulangerie de Marcelcave. **Merci aux généreux donateurs.**

\* Un sondage a été distribué aux familles d'enfants scolarisés concernant les activités périscolaires dans un objectif d'analyse des attentes.

\* Un habitant de Marcelcave a demandé à la commune un élagage d'arbres et en contrepartie, un don de 50 euros a été versé à la commune.

\* La procédure d'abandon dans le cimetière communal est en phase terminale (phase de communication) avec un dernier état des lieux prévu le 13 décembre 2022. Une lettre d'informations expliquant la procédure est annexée au compte rendu et un courrier sera envoyé aux familles concernées.

\* Une erreur sur les taxes foncières (ordures ménagères) a été relevée. Cette erreur résulte d'une mauvaise transmission des relevés par Véolia qui a affecté deux personnes pour régulariser cette situation aux impôts. Ceux-ci traiteront les dossiers au cas par cas et des réajustements ont déjà été envoyés. Ceci sera établi normalement avant Noël. Il leur a été demandé pour les prélèvements mensualisés de ne pas prélever le mois de novembre.

\* Information est donnée aux associations de compléter leur page sur l'application intra-muros. Il est à noter qu'il existe sur le Courrier Picard un agenda où l'on peut publier les diverses manifestations.

\* Une formation sera proposée aux associations de Marcelcave sur la gestion financière des associations notamment sur l'élaboration des dossiers de subvention, les différentes aides financières possibles pour une association... en février/mars.

A noter, qu'au centre Sir John Monash de Villers Bretonneux, une salle de réunion est proposée gratuitement aux associations, et à la Commune, si elles le désirent. La visite de ce centre est accessible aux différentes écoles qui le souhaitent.

Une réunion d'information avec la FDE s'est tenue le 29 octobre et plusieurs axes de réflexion sont proposés :

- Installation de raccordement installation électrique (IRDE).
- Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les différents bâtiments.
- Heures d'extinction des lumières la nuit
- Engagement dans un processus de protection carbone (plantations d'arbres)

Le groupement d'achat (adhésion de la Commune) a été salué car il protège la Commune jusqu'au 31 décembre 2023. Le coût de l'énergie devient exponentiel et il faut s'attendre à une hausse en 2024. Impossible de prévoir à ce jour ce qu'il adviendra.

Il pourrait y avoir des périodes de délestage si la situation électrique sur le réseau s'avère tendu (coupures ponctuelles de 2 heures). On peut être alerté par SMS ou Mail en le communiquant aux différents fournisseurs.

### **Questions des habitants :**

\* Il est à signaler, suite aux dégâts des eaux rue de l'Abbaye et au branchement provisoire d'un conduit, une baisse de pression de l'eau. Le SIEP sera contacté pour le devenir de ces travaux.

\* Une demande est faite également de limiter la vitesse à 30 km/h rue de l'église avec la pose d'un panneau.

\* Demande faite aussi par Mme Angélique LONGUEPÉE de poser un miroir à l'angle de la rue du Hamel et de la rue de l'Hirondelle.

\* Espace à conteneurs « verre et papier » : **Rappel - Cela fait plusieurs fois que des déchets sont déposés à côté des conteneurs. Cet endroit est conçu pour être propre, il est demandé de ne pas y déposer les déchets autres que le verre et le papier. La déchetterie à Villers-Bretonneux est prévue pour les autres encombrants.**

\* M. Alain SAVOIE revient sur le document « Banque alimentaire » distribué dans les boîtes-aux-lettres » et sur l'article de presse publié le 20 octobre relatant l'organisation d'une quête publique. Il regrette vivement les propos tenus et s'insurge contre les affirmations affichées. C'est pourquoi il a exercé son droit de réponse auprès du Courrier Picard dans l'article publié le 21 octobre et intitulé « On n'a jamais laissé personne dans le besoin ».

M. Jean-Philippe DE OLIVEIRA justifie l'action mise en œuvre en réaction à la fin de non-recevoir de leurs propositions de rencontre avec la responsable de l'antenne locale de Méricourt-l'Abbé et de participation aux frais de transport des colis alimentaires. Il observe par ailleurs la faible utilisation de la ligne budgétaire « action sociale » sur les exercices 2021 et 2022.

M. Alain SAVOIE et Mme Colette PETIT, déléguée à l'action sociale, confirment qu'ils ont toujours soutenu les personnes en difficulté qui sollicitent l'action sociale de la Commune.

A l'issue de cet échange, il est convenu au sein du Conseil d'aller dans un sens constructif sur ce sujet sensible de l'action sociale et des aides correspondantes au bénéfice des personnes ou familles le nécessitant.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.**

**Dates à retenir :**

- + Le vendredi 28 octobre : REPAIR CAFE au café associatif**
- + Le samedi 29 octobre :**
  - Halloween bal des monstres avec L'APE,
  - Soirée espagnole au café associatif
- + Le dimanche 30 octobre : Halloween au jardin partagé avec l'association Les Herbes Folles**
- + Le dimanche 13 novembre : Les 5 kms de la CORRIDA de Marcelcave**
- + Le dimanche 20 novembre : Repas des aînés**
- + Le dimanche 27 novembre : Bourse aux jouets et layette par le Comité des fêtes**
- + Le samedi 3 décembre : Goûter des aînés et colis de Noël**
- + Les 10 et 11 décembre : Marché de Noël**